



problème formation via le CPF

Par **KI92**, le **09/06/2021** à **20:04**

Bonjour,

je vous remercie de bien vouloir me conseiller svp = en quelques mots, je me suis engagée à titre perso dans une formation via le CPF avec un organisme de formation fin déc 2020, avec devoirs à renvoyer, pour enclencher la réception des livres au fur et à mesure 2020. Il s'avère que suite à des événements familiaux importants, je n'ai pas été en mesure moralement pendant plusieurs mois de faire face aux cours, j'ai tenté par message de leur demander de suspendre, tenter de les joindre pour en parler, de leur soumettre l'idée que mes livres me soient tous envoyés, pour gérer mon temps selon mon état, et pouvoir y faire face. Aucun dialogue possible, aucun créneau pour les contacter qui conviennent à eux et moi, autant vous dire que je n'ai rien commencé, après mure réflexion, j'ai décidé de ne pas bouger, aucun dialogue étant possible, j'ai reçu des sms presque "menaçant", des injonctions, alors qu'aucun dialogue n'aie été possible, ça vous donne guère envie de poursuivre avec ce genre de centre.

En toute conscience, j'ai toujours été en phase avec mes engagements, mais là très difficile compte tenu de l'ambiance. Je viens de recevoir un courrier me rappelant mes obligations... A quoi je m'expose, alors que la formation est réglée en totalité, via mon CPF (au quel sur le site j'ai transmis un mail explicatif mais resté sans retour...). Dois je faire un courrier de renonciation ? je n'ai aucune intention de demander un remboursement au prorata des livres qui risquent de m'être jamais envoyés, ? que dois je faire pour me libérer de ce contrat ? j'encoure des sanctions via le CPF alors que le montant total est ponctionné sur mon CPF ? merci de vos prochains retours, Cordialement

** ma demande devient urgente svp

Par **P.M.**, le **09/06/2021** à **20:28**

Bonjour,

Vous devez avoir un contrat que vous devez respecter et pour une formation commencée en décembre 2020, il est en tout cas trop tard pour y renoncer...

Par **KI92**, le **09/06/2021** à **21:22**

bonjour PM

Je vous remercie de votre retour.

Je viens de vérifier, ni sur papier ni par mail ni sur mon compte e learning, je n'ai aucun contrat écrit de leur part, si ce n'est la confirmation de l'inscription signée.

La formation est totalement soldée, puisqu'ils ont utilisé le CPF., et la somme a bien été déduite sur mon compte CPF.

Je viens de voir plusieurs réclamations à leur encontre sur d'autres forums d'aides juridiques, montrant qu'ils ne sont ni sérieux, ni à l'écoute, utilise des injonctions par sms, mail, sans répondre aucunement aux problématiques invoquées par les élèves., et se refuse de tout mettre en oeuvre pour entrer en communication avec les élèves, et trouver ainsi un terrain d'entente, c'est très loin de correspondre à un centre de formation, boostant les élèves, pas vraiment de support relations humaines, médiateur.

A partir de là, la communication est rompue, et ce ne va dans un sens éducatif de leur part, mais purement commercial et financier.

très bonne soirée,

Par **Marck.ESP**, le **10/06/2021** à **09:39**

Bonjour

[quote]

La formation est totalement soldée, puisqu'ils ont utilisé le CPF., et la somme a bien été déduite sur mon compte CPF.[/quote]

Auriez vous l'amabilité de préciser, svp, merci.

Par **KI92**, le **10/06/2021** à **19:16**

Bonjour Marck_IGP,

merci pour votre retour. Pour répondre à votre interrogation, voilà ce qui déjà est noté sur mon CPF:

Informations

Financement validé le 15/12/2020

Prix de la formation 1 770,00 €[/b]

Vos droits formation help- 1 770,00 €[/b]

helpclose

DIF : 1 185,00 €

CPF : 585,00 €

Reste à payer (hors aides) 0,00 €[/b]

Reste à payer final (réglé le 15/12/2020) 0,00 €[/b]

et sur mon compte perso de l'école de formation : [/b]

Compte soldé

Sous réserve de l'encaissement de vos derniers paiements[/b]

EXTRAIT COMPTABLE AU 10/06/2021[/b]

Mes informations générales

Total : 1 770,00 Euro(s)

Acompte : 0,00 Euro(s)

Payé : 1 770,00 Euro(s)

Reste à payer : 0,00 Euro(s)

Mon historique comptable

Date Description Montant

23/12/2020 LPECADVC PEC ADV CER 1770 € 1 770,00 Euro(s)

23/12/2020 PEC 901869 -1 770,00 Euro(s)[/b]

ce qui me fait dire que financièrement la somme de la formation est réglée.

alors sur quel point peuvent-ils me saisir ? je ne comprends pas pour quelle raison, c'est tout bénéfique pour eux , je n'ai pas utilisé au tél ni le soutien du "coach", ni les vidéos, l'envoi des livres sont déclanchés si les devoirs sont faits et envoyés, ils ont débité le CPF, alors que si je renonce sans même demander un remboursement quelqueconque, ça ne m'intéresse pas, je souhaite juste qu'ils actent que je souhaite renoncer, c'est tout.

j'espère avoir répondu à votre questionnement,
dans l'attente de votre retour,
cordialement

Par **P.M.**, le **10/06/2021** à **20:37**

Bonjour,

On ne connaît pas clairement la teneur des relances que vous recevez et quelles sont les obligations qui vous sont rappelées, vous parlez de saisie, il faudrait savoir exactement ce qui vous est écrit...

Par **Marck.ESP**, le **10/06/2021** à **22:06**

Un crédit a- été souscrit pour financer cette formation ?

Par **P.M.**, le **10/06/2021** à **22:11**

Je présume qu'il n'y a pas de crédit puisque la formation est financée par votre Compte Personnel de Formation mais il faudrait savoir aussi quel est votre statut, si vous êtes salarié ou chômeur indemnisé...